



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

8 | 2008

Varia

Regards archéologiques du xx^e siècle sur la crémation antique : l'exemple du Midi toulousain

Patrice Georges et Catherine Amiel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/201>

DOI : 10.4000/anabases.201

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 187-195

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Patrice Georges et Catherine Amiel, « Regards archéologiques du xx^e siècle sur la crémation antique : l'exemple du Midi toulousain », *Anabases* [En ligne], 8 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2011, consulté le 21 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/201> ; DOI : 10.4000/anabases.201

Regards archéologiques du XX^e siècle sur la crémation antique : l'exemple du Midi toulousain

PATRICE GEORGES & CATHERINE AMIEL

L'ESSOR DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE DANS LE MIDI TOULOUSAIN est à l'origine, depuis peu, d'un regard nouveau sur les nécropoles du Haut-Empire en général et sur les sépultures à crémation en particulier. Pendant longtemps, un certain nombre de découvertes, de forme et de nature diverses, ont été identifiées comme étant des « sépultures à incinération ». Pourtant, force est de constater que tous les arguments nécessaires à cette interprétation n'étaient pas réunis. D'un point de vue archéologique, une sépulture est en effet le lieu où ont été déposés les restes d'un (ou plusieurs) défunt(s), et où il subsiste suffisamment d'indices pour que l'archéologue puisse déceler dans ce dépôt la volonté d'accomplir un geste funéraire ¹. Du point de vue du langage courant, l'acception du terme « sépulture » est beaucoup plus large, puisqu'il s'agit du lieu où l'on retrouve des ossements. Dans les deux cas, la présence des restes du défunt, sous la forme d'os brûlés pour le sujet qui nous concerne, est donc primordiale pour la reconnaissance d'une tombe. Or, la plupart des « sépultures à incinération » mises au jour dans la région de Toulouse durant des décennies, certes d'un type particulier, ne comportaient pas de tels vestiges, même pas à l'état de traces ². D'aucuns pourraient voir dans cet état de fait, qui n'a d'ailleurs jamais été souligné, le manque de rigueur dont les archéologues du temps présent sont prompts à accuser leurs prédécesseurs. Si ce jugement peut, bien évidemment, être éventuellement appliqué à un certain nombre

¹ De manière plus restrictive, la sépulture est la structure constituée à l'occasion de ce geste funéraire. C. MASSET et J. LECLERC, "Sépulture", in A. Leroi-Gourhan, *Dictionnaire de la Préhistoire*, Paris, 1988, p. 963.

² Une mauvaise conservation des os brûlés, même si ces derniers se conservent nettement mieux que les os qui n'ont pas subi un tel traitement, aurait pu être évoquée. Cela n'est pas le cas.

de ces découvertes, une autre tentative d'explication mérite d'être avancée. Elle réside dans la vision que les archéologues du XX^e s. se faisaient vraisemblablement de la pratique crématoire. Manifestement appréhendée selon des concepts modernes, la crémation était alors implicitement considérée comme hautement destructrice. L'absence du corps, ou tout du moins ce qu'il doit en rester à l'issue d'une crémation, n'était de fait plus un obstacle à l'identification d'une sépulture, même si aucune esquille osseuse n'était présente. Par conséquent, la nature des artefacts, voire la présence d'autres éléments tels que les charbons de bois, étaient devenues des informations prépondérantes. Elles suffisaient alors à déterminer une tombe, voire à développer un discours sur les pratiques funéraires dont le corps était totalement exclu.

L'approche historiographique de ce phénomène a surtout permis de cerner le regard que les archéologues du Midi toulousain portaient, au XX^e siècle, sur la crémation et, au-delà, sur les pratiques funéraires de cette période ; elle révèle aussi, dans une certaine mesure, le poids des influences et des traditions avérées et supposées entre des groupes chrono-culturels d'une part et entre les archéologues et au sein d'une discipline d'autre part.

Période gauloise : des « sépultures »... sans os

Pour comprendre comment les sépultures à crémation de l'antiquité ont été appréhendées dans la région toulousaine, il faut évoquer la question des pratiques funéraires gauloises. Jusqu'à une date très récente ³, il n'existait pas de sépulture de La Tène finale avérée dans le midi toulousain. Toutes les mentions anciennes ne résistaient pas aux cribles de l'analyse archéo-anthropologique. La plupart de ces « sépultures », voire toutes, se réduisent en fait à des découvertes de mobilier, en particulier des fragments d'amphore, en concentration plus ou moins importante, et de « cendres » (charbons de bois). Les fosses ou les puits à section quadrangulaire (cf. *infra*) dont le comblement a livré ce type de vestiges ont alors été qualifiés de funéraire et/ou interprétés comme étant des sépultures. Ainsi, dans le département du Lot, les modes sépulcraux du second Âge du Fer se résument à la mention d'une découverte par un paysan (vers 1860 à « Murcens », sur la commune de Cras) d'une amphore décollétée contenant des cendres, de la faune, des parures et éléments d'harnachement... sans plus de précision ⁴. Dans le Tarn, département pour lequel on s'accorde à penser qu'au I^{er} s. av. J.-C., « l'incinération en fosse » est la pratique funéraire la plus usitée ⁵, les seuls exemples sont des amphores italiques ou gréco-italiques « intentionnellement décollétées et retrouvées déposées verti-

³ Une sépulture au moins, ayant livré du mobilier d'accompagnement, a été trouvée au « 51, rue Saint-Roch » à Toulouse par Ph. Gardes (Inrap) en 2006 (étude en cours).

⁴ M. LABROUSSE, G. MERCADIER, *Le Lot 46, Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 1990, p. 26.

⁵ M. PROVOST, *Le Tarn 81, Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 1995, p. 49.

calement dans des fosses » (St-Sulpice au Plo de Fontpeyre, dans le Rabastinois, sur les communes de Giroussens et de Castres, etc.)⁶. À Montans, dans le même département, « 2 incinérations en jarres, orientées nord-sud, et datées du milieu du I^{er} s. av J.-C. contiennent respectivement trois vases et une trentaine ». Mais ces « incinérations » ne comportaient aucun vestige osseux. Ces dépôts sont pourtant tout de même qualifiés de « probablement funéraires⁷ ». Dans le Gers, toutes les sépultures du second Âge du Fer sont en fait des « puits » dont le caractère funéraire reste à démontrer⁸.

Toutes ces découvertes, qu'il ne faut bien évidemment pas rejeter d'emblée, ne mentionnent pas d'ossements, *a fortiori* humains et brûlés. Les « cendres » et les charbons de bois sont implicitement interprétés comme les vestiges d'une crémation, sans que la question des os soit abordée. Notons que des exemples analogues existent également dans d'autres régions, mais pas dans des quantités analogues et jusqu'à une période très récente.

Pour la période gauloise, l'absence de sépultures évidentes, classiques même pourrait-on dire, est vraisemblablement à l'origine du développement local de la problématique des puits dits funéraires, dont les origines remontent cependant au XIX^e s. Ces puits, datés du II^e et I^{er} s. av. J.-C., ont été qualifiés un temps de « type particulier de tombe à incinération⁹ », alors même qu'une grande majorité ne comporte pas d'os¹⁰. C'est d'ailleurs la raison principale de la vive controverse dont ils sont encore l'objet. Cette problématique focalise en effet toutes les attentions, voire les passions, depuis des décennies à Toulouse et ses environs. Cette problématique, dont M. Labrousse¹¹ avait fait le point pour les découvertes anciennes et qui atteint en quelque sorte son paroxysme avec les synthèses de M. Vidal¹², a semble-t-il aussi influencé l'analyse de nombre de découvertes postérieures. Dans un tel contexte historiographique, présup-

⁶ PROVOST, *Le Tarn* 81, p. 49.

⁷ CERAM, « Villae et ateliers de Potiers », *Dossiers Histoire et Archéologie* 120 (1987), p. 69.

⁸ J. LAPART et C. PETIT, *Le Gers* 32, *Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 1993.

⁹ M. VIDAL, « La romanisation de la vie toulousaine », in *Palladia Tolosa, Toulouse romaine, Catalogue d'exposition*, Toulouse, 1987, p. 8.

¹⁰ Si la discussion était partagée entre les hypothèses funéraire (M. VIDAL, « Note préliminaire sur les puits et fosses funéraires du Toulousain aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C. », *Aquitania* 4 (1986), p. 55-65) et rituelle (R. BOUDET, *Les Celtes, la Garonne et les Pays Aquitains ; l'âge du Fer du Sud-Ouest de la France (du VIII^e au I^{er} s. av J.-C.)*, Catalogue d'exposition, Agen, 1992), une révision complète des données anciennes, comme le font actuellement notamment J.-C. Arramond, Ch. Requi et M. Vidal, et l'apport des données récentes permettent aujourd'hui un état des lieux raisonné et de nouvelles perspectives de recherche.

¹¹ M. LABROUSSE, *Toulouse antique, Des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, 1968.

¹² M. VIDAL, *Les puits funéraires toulousains au I^{er} s. avant J.-C. Rites funéraires et interprétation religieuse*, Thèse d'université, Toulouse, 1977, 334 p. M. VIDAL, « Note préliminaire sur les puits et fosses funéraires du Toulousain, aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C. », *Aquitania* 4 (1986), p. 55-65.

posés et raisonnements circulaires ont entretenu pendant des décennies l'idée de tombes sans corps, sans os, pour la fin du second Âge du Fer certes, mais pas seulement. Cette orientation de la recherche n'a effectivement pas été sans conséquence sur l'étude des pratiques funéraires du Haut-Empire dans la région toulousaine.

Les pratiques funéraires gallo-romaines : une archéologie sous influence

Jusque dans les années 80 du XX^e s., l'organisation de l'archéologie était fondée sur un réseau de personnes bénévoles, dont nous devons admirer le temps et l'énergie dépensés à comprendre les vestiges de notre passé. Leurs réflexions ne pouvaient que s'inscrire dans la continuité des archéologues professionnels, inventeurs des puits gaulois et à l'origine du développement de cette problématique à l'échelon local. Par ailleurs, M. Labrousse considérant que cette pratique avait une origine indigène, constituant l'exemple typique d'une différenciation régionale, un faciès si singulier ne pouvait avoir complètement disparu de cette région durant l'époque gallo-romaine. Le fait est que pour cette période, alors que nombre de sépultures à crémation avaient livré des os (cf. *infra*), des fosses sans os ont été considérées, sans la moindre hésitation, comme des sépultures. À Miramont (Haute-Garonne), sur les pentes du bois de Montaut, les « sépultures » gallo-romaines ne sont en fait que des cavités en forme de cylindre ou d'entonnoir d'environ 1 m de diamètre dont les parois sont rougies par le feu. Elles sont notamment comblées de « cendres » et de débris domestiques. Si deux d'entre elles paraissent bien « des fours rustiques grossièrement emménagés dans la pente du talus » pour les inventeurs, les autres semblent bien selon eux « des tombes ». L'argument en cette faveur est la découverte, dans le comblement, de deux marbres dits funéraires : un couvercle « d'auge cinéraire » en forme de demi-cylindre orné en bas-relief d'une figure et un « fragment de cippe » qui portait peint en lettres rouges quelques restes d'une « épitaphe ». L'authentification du « fragment de cippe » et de l'« épitaphe » ne sont pas certaines ; elles découlent du fait que les fosses doivent être des sépultures ! Ces marbres, qu'il n'est plus possible de voir parce qu'ils ont été concassés pour empierrer la route, suffisent alors pour les auteurs à déterminer des sépultures¹³. À Séverac-le-Château (Aveyron), au lieu-dit Les Fonds, à l'occasion de l'élargissement d'un chemin, ont été trouvés les restes d'une petite fosse de 0,80 m de diamètre aux parois rougies par le feu et remplie de « vestiges carbonisés ». Cette structure, fouillée par M.-P. Blanquet, est interprétée comme « la base d'une tombe à incinération du Haut-Empire », vraisemblablement en raison du matériel recueilli : un couteau de fer, des poteries communes et des céramiques sigillées de la Graufesenque¹⁴. À Saint-Michel-

¹³ *Gallia* 20 (1962), p. 562.

¹⁴ *Gallia* 44 (1986), p. 315.

du-Touch (Haute-Garonne), dans une fosse rectangulaire, un lot formé de trois céramiques, une monnaie et une bague en or avec pierre fine est interprété comme un dépôt funéraire dans une tombe d'enfant. L'absence d'os est si peu significative que l'âge du « défunt » est déterminé par le diamètre de la bague ¹⁵. Bien qu'un peu éloigné de notre région d'étude, le site dit de « la nécropole gallo-romaine d'VSSVBIVM (dite aussi Saint-Martin) », situé sur la commune du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), est le plus emblématique d'une recherche orientée et infructueuse. Sur ce gisement, comme toutes les fosses sont interprétées comme étant des sépultures, tous les volets de l'étude d'une nécropole figurent et le vocabulaire suit : les vases deviennent funéraires, les os de faune sont les preuves de « sacrifice d'animaux familiers », les restes de faune sauvage revêtent une valeur magique, etc. Alors qu'aucun os brûlé n'est présent dans ces fosses, l'auteur écrit : « Le mode de sépulture est invariablement l'incinération. [...] La crémation a été totale et aucun débris osseux plus ou moins calciné, pas même une dent, n'a été recueilli. Pas une des fosses étudiées n'a présenté une trace, même légère, de rougissement ou de durcissement intérieur. Tous les dépôts cendreux et charbonneux sont donc sans exception des apports extérieurs ¹⁶. » Tout semble clair, mais le problème, voire le malaise, est évoqué dans un article paru peu après la monographie de ce site. On tient à préciser que sur ce site, certes identifié comme une nécropole, on n'a jamais découvert d'urne cinéraire, caractérisée par un important dépôt d'esquilles osseuses humaines, ni le moindre os humain, « pas même une dent ».

Longtemps donc, l'absence d'ossements humains brûlés n'a pas été un frein pour qualifier de sépulcrales des structures. C'est d'autant plus important à souligner que ça n'a pas été toujours le cas. C'est vrai par exemple pour la découverte faite *aux Gouillase* à Albi (Tarn-et-Garonne) où C. Gastou découvre, en creusant une cave, les restes d'une tombe d'époque gallo-romaine. Il est alors précisé que divers ossements humains accompagnaient un petit vase de céramique commune [...] renfermant des cendres et des ossements d'oiseau ¹⁷. Mais c'est également le cas de découvertes beaucoup plus anciennes ¹⁸.

En ce qui concerne la crémation antique, et la façon dont elle a été appréhendée, la région toulousaine a donc souffert d'une situation paradoxale. Il y avait des erreurs grossières d'interprétation, alors que de véritables sépultures à crémation étaient reconnues, parfois par les mêmes auteurs. Et ce, au moment même où Toulouse accueillait, en 1982, un colloque fondateur de l'anthropologie appliquée à l'archéologie :

¹⁵ M. LABROUSSE, *Toulouse antique*, p. 484.

¹⁶ P. CADENAT, *Nouvelles recherches dans la nécropole gallo-romaine d'VSSVBIVM (dite aussi Saint-Martin), commune du Mas d'Agenais, 1975*, Recueil des travaux de la Société archéologique d'Agen, 3^{ème} série, tome IV, Agen, 1982, p. 204.

¹⁷ *Gallia* 41 (1983), p. 499.

¹⁸ A. ALBENQUE, *Les Rutènes, études d'histoire, d'archéologie et de toponymie gallo-romaines, suivi de Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron*, réimpressions des éditions de 1947 et 1948, Millau, 1996.

« Anthropologie physique et archéologie. Méthodes d'étude des sépultures ¹⁹ ». Le but de cette rencontre scientifique était, en totale rupture avec une archéologie funéraire principalement fondée sur l'étude des mobiliers d'offrandes et des architectures – les squelettes, quand ils étaient étudiés, étaient souvent relégués en annexe –, de replacer le mort au cœur du discours, au centre de la réflexion. « Le mort, écrivaient alors les auteurs, redevient le personnage principal ; c'est autour de lui que doit être tentée une meilleure approche des gestes funéraires, et à travers lui que peut être acquise une connaissance plus approfondie des populations anciennes ». Plusieurs contributions s'étaient alors intéressées à l'étude des os brûlés. Cinq ans après a lieu un autre colloque complètement dans la problématique développée dans cette contribution : *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère*. Les Actes du colloque international de Toulouse-Montréjeau (IV^e Congrès archéologique de la Gaule méridionale), publiés en 1991, ont été une étape importante dans l'étude des pratiques funéraires du Haut-Empire. Plusieurs acteurs locaux y avaient d'ailleurs participé.

Tentative d'explication : l'influence des temps, le poids des mots

Alors qu'on connaît dans la région des cas indéniables de crémations antiques et que Toulouse, en accueillant à deux reprises, des colloques de pointe quant à l'étude des os brûlés et des crémations (réunions qui ont eu un retentissement national), comment se fait-il que des erreurs grossières d'interprétation ont émaillé en particulier cette décennie ? Sans nul doute, l'organisation des instances archéologiques, le rôle de chacun des acteurs voire la chronologie des découvertes sont vraisemblablement, comme nous l'avons évoqué, des éléments d'explication. Mais ils pourraient ne pas être les seuls. L'absence de considération du corps, ou de ce qu'il devrait en rester après l'ustion, est peut-être liée à une interprétation moderne de la crémation.

Des découvertes archéologiques récentes nous montrent que la crémation des corps est en France une pratique très ancienne qui remonte à la préhistoire. Mais selon le lieu et/ou l'endroit, et bien évidemment en fonction des époques, les moyens évoluent, la technique change, tout comme les intentions diffèrent. Ainsi, alors qu'il est actuellement présent sur les cinq continents, le traitement des cadavres par le feu n'appelle pas pour autant les mêmes croyances et, par conséquent (?), ne revêt pas non plus les mêmes artifices. Si cette pratique est enracinée dans le temps, c'est dans les années quatre-vingts du siècle dernier que l'engouement de la population française commence tout juste à s'affirmer. Exclue durant des siècles, la crémation (re) devient alors en

¹⁹ A. Leroi-Gourhan y avait d'ailleurs assisté. H. DUDAY et C. MASSET (dir.), *Anthropologie physique et archéologie. Méthode d'étude des sépultures*. Actes du colloque de Toulouse des 4, 5 et 6 novembre 1982, Paris, 1987.

France une pratique funéraire, sinon courante (nous sommes au début de l'engouement), tout du moins qu'il n'est plus vraiment possible de qualifier de marginale. Depuis la première crémation réalisée le 30 janvier 1889 au Père-Lachaise à Paris²⁰, les cadavres sont crémés de manière « institutionnelle » dans des crématoriums. L'idée contemporaine de la crémation, selon les procédés modernes que l'on rencontre en Occident, appelle celle d'un anéantissement total du corps par l'action des flammes. Cette notion est essentiellement, dans un élan poétique, reléguée par les récits de la crémation pratiquée en Extrême Orient. En particulier depuis l'utilisation de fours de technologie moderne, la crémation est toujours opposée à une lente destruction naturelle des corps dans la terre²¹. C'est sans doute parce que dans la pensée judéo-chrétienne, le rôle destructeur du feu est inséparable de son pouvoir purificateur, qui contraste inévitablement avec les miasmes de la putréfaction²².

Détachée la plupart du temps d'assises métaphysiques, la crémation a en effet longtemps été perçue plutôt comme un procédé d'autant plus efficace dans le traitement des cadavres qu'elle est radicale et expéditive. Mais ce concept moderne d'une destruction complète du squelette par le feu n'est à l'évidence pas applicable à la pratique crématoire telle qu'on la réalise dans l'antiquité. Car le feu, aussi nourri soit-il, ne réduit jamais complètement un corps en cendres, même dans les crématoriums les plus modernes²³. Il reste une certaine quantité d'os brûlés, dans une gamme de couleurs qui va du noir au blanc, plus ou moins fragmentés et/ou déformés, selon la chaleur et le temps d'exposition au feu, le type de bûcher, s'il est ringardé ou non, etc. C'est la raison pour laquelle, souvent, l'étonnement est grand, parfois aussi au sein de la communauté archéologique, quand on aborde les études paléoanthropologiques liées

²⁰ Le crématorium du Père-Lachaise est le plus vieux de France.

²¹ L'opposition entre l'inhumation sans traitement préalable et la crémation, ainsi que le développement de cette dernière, ont également des racines idéologiques qu'il serait trop long de détailler ici. Il est en effet à noter que la crémation est un mode de traitement funéraire particulièrement à l'honneur chez les libres-penseurs et les francs-maçons depuis la fin du XIX^e s, d'autant plus qu'en 1888 la Curie romaine déclare illicite la crémation des défunts pour les Chrétiens. J. LALOUETTE, "Funérailles civiles : d'un siècle à l'autre", in N. CZECHOWSKI et C. DANZIGER (dir.), *Deuils. Vivre, c'est perdre*, Paris, 1992, p. 190-219. L'interdiction du Vatican n'a été levée par Jean XXIII qu'en 1963 : « à condition qu'elle ne constitue pas une manifestation d'incroyance ».

²² L. -V. THOMAS, *Le cadavre. De la biologie à l'anthropologie*, Bruxelles, 1980.

²³ À la fin de l'opération de combustion, les os sont encore partiellement conservés. Il arrive d'ailleurs que des médecins légistes menant des études sur les données pondérales déterminent ce qu'il reste des os après la combustion et avant leur destruction. J. MAC KINLEY, "Bone Fragment Size and Weights of Bone from modern British Cremations and the Implications for the Interpretation of archaeological Cremations", *Intern. J. Osteo-archaeology* 3 (1993), p. 283-287. W. M. BASS et L. L. JANTZ, "Cremation Weights in East Tennessee", *J. Forensic Sci* 49 (2004), p. 1-4.

à la fouille des crémations²⁴. Aussi, il est possible que la confusion vienne de l’ambivalence du mot « cendre » en français, quand il est employé au pluriel. Les cendres (du latin *cinis, cineris*), dans leur sens le plus commun, sont la matière pulvérulente qui reste de la plupart des corps, après leur combustion. Mais elles sont aussi, voire surtout en l’espèce, les restes mortels en général... qu’ils soient brûlés ou non. C’est pourquoi l’article R. 361-4 du code des communes spécifie actuellement qu’« aussitôt après la crémation, les cendres sont pulvérisées... », c’est-à-dire réduites en poudre. De fait, le terme « incinérer », de loin le plus usité par les archéologues, en particulier au XX^e, ne convient pas. Datant de la fin du Moyen Âge, mais employé de façon courante depuis le XIX^e siècle, il s’attache principalement au fait de réduire en cendres, sans d’ailleurs faire référence de façon exclusive au traitement des détritrus, des ordures ménagères ou des cadavres²⁵. En revanche, le mot « crémation » (du latin *cremare* : brûler), employé depuis le XIII^e siècle, a une signification plus restrictive ; il ne peut être utilisé que pour signifier l’action de brûler les cadavres. C’est également le terme qui figure dans les textes de lois actuels. Sur cette base, certains chercheurs distinguent les cas archéologiques rencontrés selon l’intensité des traces laissées par le feu sur les ossements²⁶.

Interprétée comme une pratique totalement destructrice selon des principes contemporains, inexacts d’ailleurs (cf. *supra*), la crémation a fait l’objet d’un traitement contradictoire en Midi toulousain. Alors que des vases livraient des os brûlés et étaient reconnus sans discussion et à juste titre comme des sépultures à crémation, des fosses ne comportant aucun os brûlé l’étaient également. Les raisons en sont certainement multiples, au premier rang desquelles il nous faut évoquer la problématique des puits dits funéraires. Pour la période gallo-romaine, selon l’influence de ces découvertes, beaucoup de fosses, que l’on pourrait aujourd’hui aisément qualifier de domestiques au regard de leur forme et des vestiges qu’elles ont livrés, ont été identifiées comme des tombes. Mais tout cela n’aurait pas été possible si les principes et les buts de la crémation antique

²⁴ La fouille des vestiges humains brûlés entre classiquement dans les études archéologiques, en particulier en contexte préventif. I. LE GOFF, “Les vestiges de la crémation : témoins privilégiés des protocoles funéraires”, *Archéopages* 6 (2002), p. 10-17.

²⁵ Notons qu’en 1880, un congrès international d’hygiène réuni à Turin avait proposé de réserver ce terme à la combustion des restes de faune pour la différencier de celle des restes humains. L.-V. THOMAS, *Le cadavre*. C’est parce qu’il a une valeur péjorative évidente (rapport aux ordures) qu’on lui préfère généralement le mot crémation. M. COURTOIS, *Les mots de la mort*, Paris, 1991. Sur internet, les moteurs de recherche, incinération et crémation renvoient respectivement au traitement des ordures et à celui des individus, voire des animaux.

²⁶ « Crémation » pour les fonctions calorifuges douces (cadavre incomplètement exposé au feu et faible intensité) ; « incinération » pour une destruction « totale » par le feu, avec une température élevée et dans une structure réservée à cet effet. V. KURZAWSKI, B. BOUVILLE et C. TOTOYAN, “Fouille d’un ensemble de sépultures à crémation à Martigues (Bouches-du-Rhône)”, in H. DUDAY et C. MASSET (dir.), *Anthropologie physique et archéologie*, p. 67-72 ; J. ZAMMIT, “Les sépultures préhistoriques et le feu : utilisation rituelle, crémations et incinérations”, *BSPF* 88/3 (1991), p. 70-72.

n'avaient pas été éludés. « En réalité, écrit Chr. Goudineau, si l'on en croit les ethnologues et les historiens, il semblerait que l'opposition la plus forte met face à face non pas les sociétés qui incinèrent et celles qui inhument, mais celles qui font disparaître le cadavre et celles qui lui accordent une part du territoire des vivants. Les premières éliminent par toutes sortes de procédés [...], bref, elles excluent le défunt de la société des hommes. [...] Les autres sociétés s'entourent de leurs morts, fût-ce en s'en séparant strictement, elles reconnaissent aux ancêtres le droit de partager la terre, et ils y prennent leur place : quelles que soient les modalités de traitement du cadavre, ils sont « inhumés » au sens strict ²⁷. » L'homme antique est un homme social pour qui tout passe par le sol, notamment la parenté et la mémoire, en particulier par l'érection de sépultures bien ancrées sur le territoire. C'est le moyen pour que la mémoire puisse trouver sa garantie dans la collectivité. L'espace antique est divisé en lieux nettement différenciés qui comportent chacun des activités propres. Ainsi, les Romains, pour qui il n'y a de civilisé que de sédentaire, vivent et pensent dans l'espace plutôt que dans le temps ²⁸. L'homme véritable est personnellement enraciné dans le territoire par sa maison de son vivant et par sa tombe, une fois décédé. La sépulture contribue alors à la définition de l'identité du groupe dans un contexte social. Le dépôt des ossements brûlés, dans des quantités variables, en est la manifestation archéologique la plus évidente.

Patrice GEORGES

Archéo-anthropologue à l'Inrap
UMR 5199 du CNRS (PACEA – LAPP)
Base archéologique INRAP
ZI Les Pinsons
13, rue du Négoce
31650 Saint-Orens de Gameville
patrice.georges@inrap.fr

Catherine AMIEL

Archéologue à l'Inrap
Base archéologique INRAP
ZI Les Pinsons
13, rue du Négoce
31650 Saint-Orens de Gameville.
catherine.amiel@inrap.fr

²⁷ C. GOUDINEAU, *Regard sur la Gaule*, Paris, 1998, p. 352. Il s'agit de la synthèse des travaux présentés à Toulouse et Montréjeau en octobre 1987. *Incinération et inhumation dans l'Occident romain, dans Actes du colloque Toulouse-Montréjeau* (7-10 octobre 1987), Toulouse, 1992, p. 247-253.

²⁸ F. DUPONT, *Le citoyen romain sous la République 509-27 av. J.-C.*, Paris, 1994.